

**Séance du** : 12 octobre 2023

n° 47/2023

**L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 4 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Pierre MONOD, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Reine EXPERT, Marie-France LOISEL

Pascal ASSEMAT, Gérard LAVIGNE, Pierre VIDAL

En exercice : 63
------------------

Présents : 35
---------------

**Avaients donné pouvoir :**

Marie-Hélène VAUTHIER à Jean-Marie PETIT

Nombre de voix : 36
---------------------

**Excusés :**

Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Christiane PALOSSE, Florence RANC

Bertrand GELI, Alain SCHMIDT

## **Objet : Choix du prestataire pour le renouvellement du photocopieur**

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais possède un photocopieur dont le contrat arrive à échéance mi-novembre. Au vu des évolutions des besoins, de l'ancienneté du matériel, il convient aujourd'hui de procéder à son renouvellement.

Le bureau d'études CBL conseils, devenu VERTEUS, spécialiste en prestations de services bureautiques, assiste le PETR dans la mise en œuvre de réduction des coûts par l'optimisation des contrats des photocopieurs.

Une consultation a été engagée concernant les prestations de fourniture et de maintenance d'un photocopieur multifonctions neuf à destination du PETR, la date limite de réception des offres étant le 29 septembre 2023. L'offre de consultation demandait aux prestataires de répondre au marché en proposant une offre pour un achat et une offre pour une location, le PETR faisant son choix en fonction des critères du règlement de consultation comme suit :

- ↳ Qualité des produits proposés et développement durable = 35 % (30 + 5)
- ↳ SAV et solutions proposés = 30 %
- ↳ Tarification = 35 %

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

- Le Bureau d'études a consulté 4 entreprises (Canon FAC Simile, BRC Ricoh, Toshiba, Xeros), dont une seule a répondu au marché : l'entreprise CANON
- Le choix s'est donc porté sur l'entreprise CANON (l'équipe technique étant déjà équipée d'un photocopieur de marque CANON).
- Après négociation il en est ressorti le comparatif achat/location ci-après :

Situation Actuelle		Solution Future Amortissement		Solution Future Location avec option d'achat	
Location 21 trimestres :	387,18 €	Prix d'achat matériel	3 990,00 €	Location 16 trimestres avec option d'achat :	302,00 €
Forfait connexion annuel ramené au trimestre	78,92 €	Forfait connexion annuel ramené au trimestre	0,00 €	Forfait connexion annuel ramené au trimestre	0,00 €
Abonnement CANON FEE	12,97 €	Abonnement CANON FEE	0,00 €	Abonnement CANON FEE	0,00 €
Volume trimestriel Noir	5 723	Volume trimestriel Noir	5 723	Volume trimestriel Noir	5 723
Volume trimestriel Couleur	6 195	Volume trimestriel Couleur	6 195	Volume trimestriel Couleur	6 195
Coût de maintenance à la page Noire	0,005203 €	Coût de maintenance à la page Noire	0,003000 €	Coût de maintenance à la page Noire	0,003000 €
Coût de maintenance à la page Couleur	0,052020 €	Coût de maintenance à la page Couleur	0,030000 €	Coût de maintenance à la page Couleur	0,030000 €
Coût Trimestriel Maintenance	352,04 €	Coût Trimestriel Maintenance	203,02 €	Coût Trimestriel Maintenance	203,02 €
Coût TOTAL HT trimestriel (location + maintenance)	831,11 €	Coût TOTAL HT trimestriel (amortissement + maintenance)	402,52 €	Coût TOTAL HT trimestriel (location + VR + maintenance)	452,37 €
Coût TOTAL TTC trimestriel (location + maintenance)	997,33 €	Coût TOTAL TTC trimestriel (amortissement + maintenance)	483,02 €	Coût TOTAL TTC trimestriel (location + maintenance)	542,84 €
		Economies TTC sur 5 ans	10 286,20 €	Economies TTC sur 5 ans	9 089,80 €

Pas de frais de gestion  
 Pas de frais contrat connexion  
 Coûts copies fixes 2 ans  
 Augmentation capée à partir de la 3ème année à 2,5%  
 Format A3 facturé au prix du A4  
 Récupération toners usagers

Pas de frais de gestion  
 Pas de frais contrat connexion  
 Coûts copies fixes 2 ans  
 Augmentation capée à partir de la 3ème année à 2,5%  
 Format A3 facturé au prix du A4  
 Récupération toners usagers

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20231012-47\_2023-DE

Après analyse de cette offre, l'option acquisition semble plus favorable financièrement et correspond aux besoins de l'équipe. Il précise que des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre de cet achat de matériel.

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :**

- 1°) – d'APPROUVER le choix du prestataire CANON,
- 2°) – de S'ORIENTER pour l'acquisition du photocopieur en ACHAT
- 3°) - de DONNER tous pouvoirs au Président, ou son représentant, pour signer les bons de commandes correspondants, ainsi que tout document à ce sujet,
- 4°) – d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 5°) – d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à demander toute subvention afférente à ce dossier.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Labastide d'Anjou, le 12 octobre 2023

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2023

Application agréée E-legalite.com